

EXTRAIT

16/05/21

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM  
Séance du 02 décembre 2004

Objet : L'an deux mille quatre et le deux décembre à dix  
sept heures trente

Modifications de postes : Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au  
nombre prescrit par le règlement dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Jean THAON

0412/03 Présents ou représentés :

MM. THAON, BARBIER, BALDINI, BONNET, CLARY, CUTURELLO, FRERE,  
GINESY, LORENZI, MALAUSSENA, MANGIAPAN, MANFREDI, MARY, RAMI,  
VEROLA.  
MMES. ALLAVENA, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO, STEFANI.

Le Président informe l'assemblée que suite au départ de certains de  
nos agents (retraite, mutation), il convient de modifier certains  
postes.

Cadre C de la filière technique :  
1 poste d'agent d'entretien qualifié en 1 poste d'agent d'entretien

Cadre C de la filière administrative :  
1 poste d'adjoint administratif en 1 poste d'agent administratif

Cadre B de la filière culturelle :  
1 poste d'Assistant Territorial Spécialisé d'Enseignement Artistique  
(A.T.S.E.A) de trompette en 1 poste d'Assistant Territorial  
d'Enseignement Artistique (A.T.E.A.) de trompette

1 poste d'Assistant Territorial Spécialisé d'Enseignement Artistique  
(A.T.S.E.A) de piano en 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement  
Artistique (A.T.E.A.) de piano

Rémunération du Directeur Général : il conviendrait de rémunérer cet  
agent par référence à l'indice brut 985 de la Fonction Publique  
Territoriale à compter du 01/09/2004.

Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité  
approuve la modification des postes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

